

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 14 octobre 1953. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — Le Président a exposé à la commission l'économie du projet de loi (n° 381, année 1953) portant fixation du tarif des droits de douane d'importation, dont les dispositions essentielles sont incluses dans les articles premier et 4 qui tendent l'un, à approuver le tarif des droits de douane d'importation mis en application par l'arrêté du 16 décembre 1947, l'autre, à fixer les pouvoirs respectifs du Parlement et du Gouvernement en matière douanière.

Le Président a souligné les problèmes posés par ces deux

articles et, devant leur importance, a demandé à la commission de ne prendre sa décision qu'après mûre réflexion au cours d'une séance ultérieure.

Un échange de vues s'est ensuite instauré auquel ont notamment pris part MM. Bardon-Damarzid, Brousse, Cordier, Gadoin, Gautier, Méric et le Président.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 14 octobre 1953. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le Président a fait connaître à ses collègues les traits essentiels de l'entretien qu'il a eu avec M. Georges Bidault, Ministre des Affaires étrangères : la Conférence de Rome, sans être parvenue à des décisions d'une nature définitive, a néanmoins déterminé le caractère de la Communauté politique européenne en préparation ; l'étendue de sa compétence sera certaine, mais délimitée à des objets précis.

Le Conseil exécutif européen sera investi de pouvoirs sans qu'il puisse déborder sa mission au détriment du Conseil des Ministres nationaux. Les instructions qui seront élaborées en vue de la Conférence de La Haye reflèteront le même état d'esprit qui laisse libre cours au Parlement de faire valoir ses préférences.

En ce qui concerne la Communauté Européenne de Défense, sans anticiper sur le débat public qui doit être institué au Conseil de la République le 27 octobre, le Ministre des Affaires étrangères a tenu à noter l'importance des protocoles complémentaires qui méritent d'être mesurés avec précision. Il a également mis en relief la valeur de la garantie britannique qui n'est pas encore arrivée à un texte définitif : il en ressort de toute façon que la Grande-Bretagne maintient sur le continent ses troupes et leurs services. Désirant dissiper la confusion sur l'ordre du jour des conférences éventuelles, le Ministre a souligné que la Conférence des Quatre, seule envisagée, aurait pour objet l'examen de l'ensemble des questions susceptibles de procurer une détente internationale.

A la Conférence des Cinq, qui a pour objet la Corée et à laquelle participe le Gouvernement actuel de la Chine, pourraient éventuellement être traitées toutes les questions capables d'assurer la paix dans l'Est asiatique.

Il n'apparaît pas que la France ait eu un rôle soit de concours, soit même de conseil dans l'initiative anglo-saxonne concernant le territoire de Trieste : la conférence proposée par le Maréchal Tito rencontrera une adhésion favorable.

Le Ministre s'efforcera de faire connaître à la commission les lignes essentielles des accords hispano-américains signés au Palais de Santa-Cruz.

A la demande de M. Marcel Plaisant, le Ministre des Affaires étrangères viendra devant la commission le 20 octobre pour y répondre au questionnaire qui doit lui être communiqué incessamment.

Ce compte rendu a donné lieu à un débat contradictoire, auquel ont participé MM. Léo Hamon, Léonetti, Morel, Gabriel Puaux et Michel Debré, qui ont évoqué également les questions concernant l'Autriche et le Pacte de non-agression avec l'Union Soviétique.

La commission a entendu le rapport de M. Pinton sur la Sarre, telle que la question se présente devant le Conseil de l'Europe : le sénateur du Rhône a donné une analyse du rapport Van der Goes Van Naters, dont les considérations sont favorables à la thèse française et qui aurait mérité un débat public devant le Conseil de l'Europe.

La commission, après avoir entendu un échange de vues sur la question de la Sarre entre MM. Léo Hamon, Michel Debré et Pinton, a désigné ce dernier comme rapporteur officieux du projet de loi (n° 6680 A. N.) relatif à la ratification des accords conclus à Paris le 20 mai 1953 entre la France et la Sarre et de la Convention du 31 mai 1952 entre la France et la Sarre relative au contrôle des voyageurs. M. Pinton présentera ses observations préliminaires dans la plus prochaine séance.

AGRICULTURE

Mercredi 14 octobre 1953. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a décidé de présenter les candidatures de MM. Driant et Gravier pour représenter le Conseil de la République à la commission consultative des Assurances sociales agricoles.

Elle a ensuite entendu les conclusions du rapport de M. Dar-

manthé, favorables à l'adoption sans modification de la proposition de loi (n° 209, année 1953) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 56 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 modifiée, relatif à la conversion du métayage en fermage.

Un contre-projet présenté par M. Primet, a d'abord été repoussé. Après avoir adopté à l'unanimité le premier paragraphe de l'article unique, la commission a repoussé le second paragraphe du texte voté par l'Assemblée Nationale et s'est ralliée, sur la proposition de M. Restat, par 18 voix contre 5, à la rédaction suivante :

« La reprise du fonds ne s'effectuera qu'à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la date du jugement définitif accordant la reprise, la sortie du preneur ne pouvant, toutefois, avoir lieu avant la fin de l'année culturale en cours, à l'expiration de ce délai. »

A la suite de ce vote, M. Darmanthé s'est démis de ses fonctions de rapporteur. M. Restat a été désigné à sa place. L'ensemble de l'article unique ainsi modifié a été adopté par 18 voix contre 5.

La commission a ensuite désigné :

— M. Brettes, comme rapporteur des propositions de résolution :

(n° 337, année 1953) de M. Soldani, tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide immédiate aux populations du département du Var, victimes des calamités atmosphériques ;

(n° 362, année 1953) de M. Assailit, tendant à inviter le Gouvernement à venir immédiatement en aide aux populations du département de l'Ariège, victimes des orages du 1^{er} juillet 1953 ;

(n° 376, année 1953) de M. Giaüque, tendant à inviter le Gouvernement à apporter une aide aux populations du département du Jura victimes des gelées des 9, 10 et 11 mai 1953, des inondations survenues entre le 1^{er} et le 15 juin 1953 et de l'orage du 18 juillet 1953 ;

— M. Durieux, comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 401, année 1953) de M. Grégory, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes dispositions suscep-

tibles d'assurer la sécurité des producteurs agricoles, en leur permettant de bénéficier de prix de vente garantis et en les assurant contre les calamités agricoles et à protéger les consommateurs contre les spéculations, la baisse des produits agricoles ne leur profitant que dans une proportion infime alors qu'elle risque d'entraîner la pénurie par un appauvrissement de la production, le chômage comme la misère du monde rural ;

— M. de Pontbriand, comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 435, année 1953) de M. Naveau, tendant à inviter le Gouvernement à réglementer l'usage des laits de vaches traitées à la pénicilline ou nourries avec des aliments fermentés.

M. Dulin a rendu compte à ses collègues des démarches qu'il avait effectuées, accompagné du Bureau de la commission, auprès du Président du Conseil et du Ministre des Finances et des Affaires économiques.

Le Président s'est félicité de l'initiative prise par la commission en vue de remédier à la crise que traverse l'agriculture, ainsi que des décisions prises par le Gouvernement, tant en ce qui concerne le marché de la viande que celui du lait.

La commission a, ensuite, entendu un rapport de M. André et un exposé de M. des Courtils, Président de la Confédération nationale de l'élevage, sur les conditions d'application des mesures décidées par le Gouvernement, en vertu du décret relatif à l'assainissement du marché de la viande.

Elle a chargé son Bureau d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'appliquer immédiatement les mesures intéressant le marché de la viande et du lait.

BOISSONS

Mercredi 14 octobre 1953. — *Présidence de M. Georges Bernard, président.* — Après avoir procédé à un large échange de vues sur la situation du marché du vin, auquel ont pris part notamment le Président, ainsi que MM. Jean Durand, Milh, Monichon et Périquier, la commission a adopté, à l'exception de M. Jean Durand qui s'est abstenu, la motion suivante :

« La Commission des boissons,

« Considérant :

« 1° Que le prix de revient de la culture de la vigne a augmenté ;

« 2° Qu'il est donc plus que jamais nécessaire que le Gouvernement intervienne pour soutenir les cours de façon à permettre aux viticulteurs de retrouver la juste rémunération de leur travail ;

« 3° Que cela apparaît d'autant plus urgent que la perspective d'une récolte importante a déjà entraîné un fléchissement des cours sur les marchés,

« Demande au Gouvernement de reconduire, tout au moins provisoirement jusqu'à ce que soit connu exactement le volume de la nouvelle récolte, l'arrêté portant fixation du prix minimum à la consommation des vins de consommation courante à 290 fr. le degré hecto, étant entendu que cette reconduction ne peut en aucun cas justifier une augmentation des prix à la consommation. »

Elle a, par ailleurs, décidé d'étudier certains des décrets pris en vertu de la loi du 11 juillet 1953 portant redressement économique et financier. MM. Bène et Périquier ont été chargés de l'étude du décret relatif à l'organisation et à l'assainissement du marché du vin et à l'orientation de la production viticole ; M. Cordier, du décret relatif à l'orientation de la production cidricole ; M. Claparède, du décret relatif au régime économique de l'alcool.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 14 octobre 1953. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu les comptes rendus des commissaires ayant assisté à des manœuvres militaires pendant l'intersession parlementaire.

M. Pidoux de la Maduère a résumé les manœuvres qui se sont déroulées en Kabylie et en Allemagne ; il a souligné que le système de la convocation verticale des réservistes continue à faire ses preuves, mais il a également estimé que, du point de vue du matériel et des carburants d'instruction, un effort important restait à accomplir.

Le Président, après avoir exposé le déroulement de la manœuvre de cavalerie du camp de Sissonne, a indiqué en particulier que, si le char léger AMX de 14 tonnes donnait toute satisfaction, en revanche, l'engin blindé de reconnaissance ne paraissait pas encore en mesure de rendre tous les services qu'on en attendait.

FINANCES

Judi. 15 octobre 1953. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu dans la matinée, M. Joseph Laniel, Président du Conseil, M. Edgard Faure, Ministre des Finances et des Affaires économiques, MM. Ulver et Lafay, Secrétaires d'Etat au Budget et aux Affaires économiques sur l'ensemble de la situation économique et financière du pays et sur le budget de 1954.

Le Président du Conseil a commenté l'action du Gouvernement pendant la période des pouvoirs spéciaux ; il a fait ressortir que les différents indices de la vie économique marquaient, depuis le début de cette période, des accroissements sans doute légers mais encourageants. Il a enfin indiqué que la principale préoccupation du Gouvernement est maintenant de remettre en ordre les marchés des produits agricoles et d'éviter l'effondrement du pouvoir d'achat du plus grand nombre des agriculteurs français.

Le Ministre des Finances a commenté les prévisions en cours sur le budget de 1954. Il a fait ressortir l'abaissement obtenu pour la première fois de l'ensemble de la masse budgétaire et expliqué en quoi consistait la « débudgétisation » des investissements. Il s'agit, tout d'abord, de placer hors du budget les investissements proprement économiques et rentables et ensuite, de prévoir pour eux un plan de financement, auquel concourront le marché financier, le crédit bancaire, l'autofinancement et, seulement à titre de complément ou de garantie, le Trésor. Le Ministre a ensuite longuement parlé des facteurs d'expansion économique mis en place par le Gouvernement et, notamment, de la détaxation des investissements, mesure propre à stimuler « en chaîne » l'ensemble de la production et des transactions ; sur la demande de M. le Rapporteur général, il a confirmé que si la livraison

avait lieu après les dates limites de la mesure, mais dans un délai raisonnable de six mois ou un an, par exemple, celle-ci s'appliquerait cependant si la passation de la commande se situait à l'intérieur de ces limites.

De nombreuses questions ont été posées par les Commissaires et, notamment :

M. Saller a demandé des précisions sur le plan de financement des travaux d'investissements dans les territoires d'outre-mer et suggéré que la lutte systématique contre la fraude fiscale était le meilleur moyen de réformer les circuits de distribution.

M. Coudé du Foresto a insisté sur les répercussions financières des grèves et des augmentations des bas salaires et critiqué les conditions dans lesquelles avaient été prévues et appliquées les réquisitions effectuées pendant la période des grèves.

M. Walker a indiqué que l'institution d'une procédure d'arbitrage dans les conflits du travail apparaissait maintenant nécessaire et urgente.

M. Debû-Bridel a insisté sur la nécessité de soumettre rapidement les décrets pris en vertu des pouvoirs spéciaux à la ratification du Parlement.

M. Pellenc a indiqué l'insuffisance des décrets en ce qui concerne la réforme du secteur nationalisé. Il a, en outre, insisté sur les conséquences néfastes qu'entraînent, à la longue, pour les grandes entreprises nationales, les baisses de prix autoritaires. Il a enfin souligné l'urgence angoissante d'une réduction de l'impasse de Trésorerie.

M. Brousse a demandé comment le Gouvernement envisageait l'orientation nécessaire de la production agricole. Il a insisté sur la nécessité d'un inventaire exact et permanent de cette production et sur le fait que les mesures d'assainissement du marché de la viande devaient être prises très rapidement. Il a demandé comment serait financé le fonds d'assainissement de ce marché et si le Gouvernement envisageait en matière d'équipement agricole des détachations analogues à celles consenties à l'équipement industriel.

M. Masteau a indiqué que le décret publié sur les ententes de producteurs et le rétablissement de la libre concurrence, était largement dépassé par une circulaire du Secrétaire d'Etat aux

Affaires économiques qui ne semble pas épargner les ententes conçues dans un but de développement économique sain.

MM. Masteau, Pidoux de la Maduère et Debû-Bridel ont demandé comment le Gouvernement envisageait de compenser les pertes subies par les collectivités locales à l'occasion des décrets de détaxation et insisté pour que les prestations fournies par elles en faveur de la collectivité nationale soient correctement remboursées.

M. Bousch a déclaré que les comptes de la Nation ne pouvaient être établis correctement que si étaient rapidement effectués les recensements démographiques depuis trop longtemps différés.

M. Courrière a demandé si les collectivités locales pouvaient espérer des avances rapides en attente des compensations qu'elles doivent recevoir. D'autre part, les contreparties à l'aide américaine pour l'Indochine n'affectent-elles pas l'indépendance française dans ce domaine ?

Le Ministre des Finances a donné les précisions suivantes :

L'étude d'un plan pluriannuel d'investissements outre-mer est en cours.

Il est exact que la fraude fiscale est le grand obstacle à l'assainissement du commerce mais la répression est une opération délicate et continue. L'effort de contrôle fiscal a été stimulé mais il n'est pas nouveau. La détaxation des investissements ne semble pas devoir donner lieu à la fraude.

En ce qui concerne le financement hors budget des investissements, il y aura lieu de procéder progressivement ; le Trésor ne retirera pas brutalement son concours, il procédera par le moyen d'avances ou de garanties.

Les collectivités vont recevoir très rapidement les compensations auxquelles elles ont droit pour 1953 mais, si les dégrèvements sont maintenus pour 1954, la question se présentera différemment.

Il faut s'efforcer de débarrasser le secteur public nationalisé de tout ce qui ne correspond pas à ses objets. La réforme des statuts de personnels et notamment l'uniformisation des régimes de retraites est une tendance raisonnable mais dont l'application ne pourra être que progressive.

Le système des lettres d'agrément appelle un contrôle très

étroit et continu sur les entreprises bénéficiaires. La réforme a été réalisée par décret dans ce domaine.

La diminution de la masse budgétaire n'est pas illusoire mais bien réelle, notamment en matière militaire. En outre, l'impasse de trésorerie n'est pas, à proprement parler, un déficit. La couverture des investissements productifs ne peut pas être considérée comme telle.

L'esprit du décret sur la répression des atteintes à la concurrence sera respecté et les ententes utiles seront admises, les restrictions introduites par circulaire ne seront pas maintenues.

Le Président du Conseil a justifié les directives données en matière de réquisitions mais un flottement dans l'application s'est parfois produit. Il y a lieu, d'ailleurs, de revoir les textes qui régissent cette question. En ce qui concerne l'Indochine, il a souligné que l'accroissement de l'aide américaine ne comportait aucune atteinte à la souveraineté française.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques a fait un exposé détaillé des mesures envisagées dans le plan d'assainissement du marché de la viande.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 15 octobre 1953. — *Présidence de M. Emile Aubert, président.* — La commission a tout d'abord désigné deux rapporteurs :

— M. Bouquerel pour le projet de loi (n° 357, année 1953) relatif à la correspondance postale, télégraphique et téléphonique dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle ;

— M. Bertaud pour le projet de loi (n° 419, année 1953) portant déclassement de la ligne Massy-Palaiseau à Gallardon.

M. Giaucque a suggéré à ses collègues d'entendre, au cours d'une prochaine séance, les représentants de l'Association Technique de la Route, et M. Pinton leur a proposé de faire un exposé concernant les problèmes actuellement posés par la circulation européenne.

La commission a entendu ensuite M. Paul Devinat, Secrétaire d'Etat à l'Aviation civile et commerciale.

Celui-ci, après avoir marqué l'ordonnance logique des récents décrets pris dans le cadre de son département ministériel, a déclaré que le texte sur *le régime juridique, administratif et financier des aéroports*, est la reprise pure et simple du rapport déposé devant l'Assemblée Nationale par M. Moynet.

Montrant également que ce décret supposait la modification du Conseil supérieur de l'Aviation marchande, le Ministre s'est attaché à marquer, sur le plan financier, la nécessité de la création d'établissements publics susceptibles de gérer les aérodromes.

En ce qui concerne *le Statut d'Air France*, M. Paul Devinat a exposé les deux idées maîtresses du décret : introduction et rémunération de capitaux privés — remplacement de la subvention par le principe du contrat de service.

Abordant le texte sur *la coordination des transports aériens*, il a insisté sur l'urgence de cette coordination devant le caractère précaire et révocable des autorisations accordées aux compagnies privées ; sans toucher à une situation de fait, le Gouvernement a voulu, sauvegardant les prérogatives du Parlement, se borner à remédier à une concurrence parfois anarchique dans l'ordre des programmes, des tarifs et de la construction aéronautique par l'institution d'un régime général d'autorisations, la soumission des compagnies à un même contrôle technique et l'homologation des tarifs.

En ce qui concerne *le Conseil supérieur de l'Aviation marchande*, le Secrétaire d'Etat a pensé qu'il fallait en élargir la composition et les attributions tout en lui donnant, par le truchement d'une commission permanente, beaucoup plus d'efficacité.

Les problèmes de personnel n'ont pas échappé, d'autre part, à son attention : celui du logement, tout d'abord, surtout crucial dans les territoires d'Outre-Mer ; celui des traitements du personnel à terre, en faveur duquel a été créé un régime spécial d'indemnités ; enfin, celui du personnel des aérodromes indochinois lésé par la dévaluation de la piastre.

Un dernier décret en préparation règle *les rapports des Secrétariats d'Etat à l'Air et à l'Aviation marchande* (notamment en ce qui concerne la D. T. I.) et tend à donner à ce dernier la responsabilité de sa construction aéronautique (création d'un comité technique et industriel).

Répondant à ce sujet à M. Bordeneuve, M. Paul Devinat a évoqué — en liaison avec le transport des troupes en Indochine — les problèmes que posent la continuation de l'utilisation des « Armagnac ».

A la demande du Président de la commission, le Secrétaire d'Etat à l'Aviation civile a rappelé les circonstances du récent accident du Paris-Saigon et précisé les premiers éléments recueillis par les différentes commissions d'enquête.

En terminant son exposé, le Ministre a insisté sur la nécessité de mettre l'aviation marchande française en état de véritable concurrence sur le plan international.

M. Devinat a répondu enfin à différentes questions qui lui ont été posées par :

— M. Bordeneuve et M. Longchambon sur l'indemnisation des victimes des accidents d'aviation ;

— M. Julien Brunhes sur la composition future du Conseil supérieur de l'Aviation marchande ;

— M. René Dubois enfin, rapporteur pour avis du budget de l'Aviation civile, sur le régime des aérodromes, le statut d'Air France et la coordination des transports aériens.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION.)

Mercredi 14 octobre 1953. — *Présidence de M. Gatuing, président.* — La commission a adopté le rapport de M. Radius sur la proposition de loi (n° 210, année 1953) tendant à faire bénéficier des dispositions de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948, établissant le statut définitif des internés et déportés de la Résistance, les Alsaciens et Lorrains réfractaires à l'incorporation dans les formations militaires ou paramilitaires allemandes ou déserteurs de ces formations, ainsi que leur famille.

L'article premier *bis* nouveau suivant a été ajouté :

« Les mêmes droits sont reconnus aux Alsaciens et aux Lorrains, appartenant aux mêmes classes de mobilisation, qui ne sont pas retournés, après l'armistice, dans les trois départements annexés

de fait, ou s'en sont évadés antérieurement aux mesures de mobilisation dans l'armée allemande et qui ont été internés ou déportés dans les conditions prévues à l'article premier. »

L'article 2 a été rédigé comme suit :

« Les mêmes droits sont reconnus à toute personne internée ou déportée, dans les conditions prévues à l'article premier, pour avoir volontairement aidé un mobilisable à se soustraire à ses obligations militaires imposées. »

M. Auberger a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 273, année 1953) portant modification de l'article 105 L du Code des Pensions civiles et militaires d'invalidité et des victimes de la guerre annexé au décret [n° 51-469 du 24 avril 1951.

M. Radius a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 351, année 1953) relatif à l'entrée en compte, dans les pensions de retraite, de certains services militaires accomplis au cours des années 1938 et 1939 par les militaires de réserve.

M. Giaucque a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 417, année 1953) relatif à la majoration des rentes constituées par les sociétés mutualistes au profit des combattants des théâtres d'opérations extérieurs et leurs ayants-cause.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Vendredi 16 octobre 1953. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Barrachin, Ministre d'Etat, chargé de la réforme constitutionnelle.

Le Ministre a commenté la teneur des différents articles du projet de loi tendant à la révision de la Constitution voté en première lecture par l'Assemblée Nationale.

Il a particulièrement insisté sur l'amélioration apportée aux rapports entre les deux Chambres du Parlement telle qu'elle est réalisée par le nouvel article 20. Il a toutefois reconnu que la rédaction de cet article devrait être améliorée.

M. Barrachin a souligné le désir qu'avait le Gouvernement de

voir adopter finalement un texte réalisant l'accord des deux Assemblées.

M. Alex Roubert a démontré que l'article 20 voté par l'Assemblée Nationale était inapplicable et a indiqué les situations paradoxales qui pourraient découler de son application si l'Assemblée Nationale ne consentait pas à adopter un texte amélioré qui serait mis au point par le Conseil de la République.

Les critiques de M. Roubert ont porté sur trois points essentiels. D'abord, il a estimé inadmissible qu'en ce qui concerne l'examen des textes selon la procédure d'urgence les délais impartis au Conseil de la République soient fonction du règlement de l'Assemblée Nationale.

Il a observé ensuite que l'article 20, tel qu'il est rédigé, permettrait au Conseil de la République de bloquer complètement le fonctionnement du travail législatif en ne donnant pas son avis dans le délai de deux mois sur les textes qui lui seraient transmis. En effet, l'alinéa 3 de l'actuel article 20 a été supprimé et n'a été remplacé par aucune autre disposition.

Enfin, au cas où la veille de l'expiration du délai de 100 jours, l'Assemblée Nationale déciderait d'adopter un texte entièrement nouveau, celui-ci pourrait être promulgué sans que le Conseil de la République ait eu à en connaître.

M. Gilbert Jules, en approuvant complètement l'opinion de M. Roubert, a fait ressortir qu'en réalité le nouvel article 20 entraînait une diminution sensible des pouvoirs du Conseil de la République.

M. Debû-Bridel, allant encore plus loin dans le sens de la pensée de M. Gilbert Jules, a demandé à M. Barrachin s'il n'estimait pas que la clause de sauvegarde du 8^e alinéa de l'article 90 de la Constitution devrait fonctionner, l'existence même du Conseil de la République étant mise en jeu par le nouvel article 20.

M. René Coty a regretté que l'Assemblée Nationale ne soit pas tenue par des délais pour examiner les textes lui revenant du Conseil de la République et que cet article 20, qui a fait l'objet d'entretiens prolongés pendant 2 ans et demi, ait été finalement improvisé en séance au cours d'un débat nocturne à l'Assemblée Nationale.

Il a enfin demandé à M. Barrachin qu'elle serait l'attitude de l'Assemblée Nationale si le Conseil de la République rétablissait dans le nouvel article 20 la notion de majorité absolue.

M. Boivin-Champeaux, M. de Menditte et M. Le Guyon sont également intervenus dans la discussion.

Le Ministre a répondu aux questions qui lui avaient été posées, puis, il s'est retiré.

La commission a décidé de consacrer sa séance suivante à une discussion générale sur le projet de loi dont l'examen a été ainsi abordé.

M. Michel Debré a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 438, année 1953) de M. Georges Pernot, tendant à inviter le Gouvernement à saisir le Parlement d'un projet de loi relatif aux modalités de l'élection du Président de la République.

Ce texte a été adopté sans débat et la commission a décidé d'en demander la discussion immédiate au cours d'une prochaine séance.